

# Rapport de jury

## Recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**SESSION 2025**

Président : Madame Lise GIRAN, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire

Vice-président : Monsieur Jean-Christophe RETHO, principal du collège Jean Moulin à Chartres

Membres de jury :

- Madame Sylvie ANGEL médecin conseillère technique académique
- Madame Isabelle MEYER infirmière conseillère technique académique
- Madame Lydie ODION, Infirmière conseillère technique départementale – département du Loiret
- Madame Geneviève JANY, médecin de l'éducation nationale – CMS Tours

Epreuve écrite d'admissibilité : lundi 7 avril 2025

Epreuve orale d'admission : du 23 au 28 mai 2025

Nombre de postes : 14

<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis liste principale</b>	<b>Admis liste complémentaire</b>
<b>80</b>	<b>60</b>	<b>31</b>	<b>14</b>	<b>01</b>

## I- Le concours

### **Conditions d'accès**

Il s'agit d'un concours sur titres, défini par le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État.

### **Modalités des épreuves**

Elles sont définies par l'article 5 du décret du 9 mai 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Il s'agit d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission, selon les modalités prévues ci-après.

Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- Une copie des titres et diplômes obtenus
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

### **●Epreuve écrite d'admissibilité :**

Réponse à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures, coefficient : 1)

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

### **●Epreuve orale d'admission :**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury (durée : trente minutes, coefficient : 2)

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'État et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

## II – Les candidats

### **a) Statistiques concernant les candidats inscrits :**

Répartition hommes / femmes :

<b>Femmes</b>	<b>75</b>
<b>Hommes</b>	<b>5</b>

### **b) Statistiques concernant les candidats présents :**

<b>Femmes</b>	<b>56</b>
<b>Hommes</b>	<b>4</b>

### **c) Statistiques à l'admissibilité :**

<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>60</b>	<b>20</b>	<b>10,25</b>

**Statistiques des candidats admissibles : 31**

Répartition hommes / femmes à l'admissibilité :

Femmes	30
Hommes	1

**d) Statistiques à l'admission :**

Epreuve orale	Présents	Seuil admission
31	30	13,08

**Statistiques des candidats admis sur liste principale : 14**

**Seuil d'admission sur liste principale : 13,08**

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	13
Hommes	1

**Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 1**

**Seuil d'admission sur liste complémentaire : 12,67**

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	1
Hommes	0

### **III – Les épreuves**

#### **a) L'organisation matérielle :**

Accueil agréable tant pour le jury que pour les candidats.  
Planning des passages facile à tenir, très bien organisé

#### **b) Recommandations aux candidats :**

##### **1- Epreuves écrites :**

Les questions abordées lors de cette session étaient simples et faisaient appel à des connaissances générales du métier d'infirmier. Le sujet était facile sans piège et le jury a noté une hétérogénéité dans les copies (soit de très bonnes copies soit de très mauvaises).

Il est indispensable de soigner l'orthographe, la présentation et l'écriture. Celle-ci doit être lisible et permettre une lecture fluide. Un soin particulier doit être apporté à la présentation, la référence aux questions traitées est à mentionner pour chaque réponse et ce afin de faciliter le travail du correcteur.

Il a été constaté de manière générale, que les compétences professionnelles de base attendues n'étaient pas atteintes. Pour certaines copies, cette insuffisance se traduisait par une connaissance incomplète des missions spécifiques de l'infirmier(e), une maîtrise limitée des fondamentaux de la pratique infirmière et une difficulté à mobiliser les savoirs théoriques dans des situations professionnelles concrètes.

Or, ces compétences constituent le socle indispensable à l'exercice des fonctions au sein de l'Éducation nationale, où la prise en charge des élèves, la prévention et le travail en partenariat occupent une place centrale.

S'agissant des copies les plus dégradées, un manque de connaissance des thématiques et des textes sur le diabète, le CESCE ainsi que sur le rôle d'un infirmier scolaire et de la posture qu'il doit observer au sein d'un EPLE a été soulignés par le jury. De plus, de nombreuses fautes de grammaire et de syntaxe ont été pointées dans un nombre élevé de copies.

Enfin, le jury souhaiterait plus de précisions dans les réponses apportées.

Cela met en évidence la nécessité d'une préparation plus approfondie et d'une meilleure appropriation des exigences professionnelles attendues pour ce concours.

##### **2- Epreuves orales :**

Tout comme pour l'épreuve écrite, les candidats doivent s'atteler à préparer l'épreuve orale.

###### **2.1 - Sur l'exposé d'une durée de dix minutes :**

De manière générale et comme pour l'épreuve écrite, les membres de jurys ont constaté une forte hétérogénéité entre les candidats.

Pour autant, le temps d'exposé a généralement bien été respecté et la présentation générale des candidats était soignée.

Pour autant, le jury a noté parfois un manque de construction et de plan. L'exposé s'apparentait parfois à une relecture du CV pour certains candidats.

De plus, un manque de fluidité dans l'expression a pu être parfois observé, rendant le discours parfois hésitant et peu structuré. Cette difficulté a été renforcée par une mise en lien insuffisante entre le parcours professionnel présenté et les motivations exprimées pour exercer en tant qu'infirmier(e) scolaire.

Or, la présentation du parcours professionnel doit permettre de mettre en valeur les pratiques et compétences professionnelles acquises et transférables au métier d'infirmier de l'éducation nationale. Les candidats ne doivent pas se contenter de restituer leur parcours professionnel mais bien de l'inscrire dans une démarche rendant logique et naturelle leur présence devant le jury. Il est indispensable de se projeter dans les futures fonctions et ainsi de corréler leur expérience avec les futures fonctions d'infirmier scolaire.

## **2.2 - Sur la discussion avec le jury :**

Certains candidats ont manqué d'ouverture relative à l'environnement professionnel de la fonction d'infirmier. Le jury a noté un manque de précisions dans les réponses sur le métier d'infirmier ainsi que sur les connaissances générales du système éducatif.

Les mises en situation proposées par le jury permettent d'évaluer l'esprit d'analyse, la prise en charge adéquate, les connaissances et pratiques professionnelles spécifiques à un environnement scolaire. La connaissance des partenaires de travail est à ce titre importante.

Sur cette épreuve, le jury a constaté que de nombreux candidats avaient une vision trop subjective et personnelle du métier d'infirmier scolaire. Il est attendu des candidats qu'ils adoptent une posture plus distanciée, analytique et réflexive, en prenant du recul sur les situations proposées afin de les appréhender de manière professionnelle et conforme aux attentes de l'épreuve.

De manière générale, la préparation à l'épreuve du concours paraît insuffisamment aboutie, certains se basant sur leurs acquis sans chercher à connaître le monde de l'éducation nationale.

Chez certains candidats, il a été noté un manque de conscience sur la nécessité de préparer le concours considérant que le seul fait d'être contractuel constituerait déjà un prérequis.

Les meilleurs candidats ont montré qu'ils avaient fait cet effort d'investissement pour parfaire leurs connaissances, en particulier du système éducatif, et ainsi pouvoir mettre en avant leur capacité réflexive, leur prise de distance parfois devant certaine situation et leur capacité à prendre de la hauteur, ce qui est particulièrement attendu chez un cadre.

Le jury conseille aux candidats qui ne sont pas contractuels de faire des périodes d'immersion en collège et lycée.

En conclusion, les candidats doivent engager une préparation de fond du concours passant par une actualisation des connaissances théoriques et pratiques du métier d'infirmier(e) scolaire mais aussi par un entraînement à l'exposé oral. Ils doivent également veiller à bien connaître le fonctionnement du système éducatif. Enfin, il est conseillé aux candidats d'être attentif à la qualité rédactionnelle pour l'épreuve écrite ; de prendre le temps de l'analyse, de construire un exposé logique et argumenté lors de l'épreuve orale.